

L'honorable Robert D. Nault, C.P., député
Président
Comité permanent des affaires étrangères et du
développement international de la Chambre des communes
Chambre des communes
Ottawa, Ontario K1A 0A6

Monsieur le Président,

Au nom du gouvernement du Canada, il me fait plaisir de répondre au Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international et du Sous-comité des droits internationaux de la personne, intitulé « *Penser au lendemain : planifier la protection des minorités religieuses et ethniques après la défaite de Daech en Irak* » et déposé à la Chambre des communes le 10 avril 2017. Le gouvernement tient à remercier le Comité et son Sous-comité pour leur travail dans la préparation du Rapport et la possibilité qu'ils nous ont donnée de participer à ses audiences.

Le Canada souhaite que l'Irak demeure un pays uni, stable et diversifié. Il appuie les efforts que déploie le gouvernement irakien dans sa lutte contre Daech ainsi que pour surmonter les divisions ethniques et sectaires et améliorer la gouvernance. Les solutions aux problèmes de l'Irak doivent être dirigées et mises en œuvre par les autorités irakiennes. C'est pourquoi l'engagement du Canada en Irak et dans la région est axé sur le renforcement des capacités locales à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne les forces de sécurité et les structures de gouvernance de l'Irak.

La promotion et la protection du pluralisme pacifique, du respect de la diversité et de tous les droits de la personne, dont la liberté de religion et de croyance, font partie intégrante de l'engagement constructif du Canada en Irak. En tant que société multiethnique, multiconfessionnelle et inclusive, le Canada est bien placé pour promouvoir ces valeurs sur la scène internationale en partageant son expérience et son expertise. En tant que pays, le Canada sait très bien que la diversité est un fait, dans le cadre duquel l'inclusion représente une décision consciente d'accueillir cette diversité.

La promotion et la protection des droits de la personne sont également au cœur des politiques et de l'engagement du Canada sur la scène internationale. Le Canada encourage le respect des droits de la personne en engageant le dialogue avec les pays et la société civile, en menant des efforts multilatéraux et en offrant du soutien à des initiatives multipartites. Le Canada ouvre aussi son bilan en matière de droits de la personne aux fins d'examen par d'autres pays, fournit une assistance internationale et effectue des activités liées au commerce.

La protection des femmes et des filles dans les situations de conflit et d'autres situations urgentes est à la base des activités que mène le Canada dans les situations et zones de conflit et de fragilité. Le programme sur les femmes, la paix et la sécurité du Conseil de sécurité des Nations Unies demande à la communauté internationale d'améliorer la protection des femmes et des filles dans ces contextes, de promouvoir la participation significative des femmes au processus décisionnel afin de veiller au respect des droits fondamentaux des femmes et des filles et à la prévention de la violence sexuelle dans les conflits. Le Plan d'action du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité (2010-2016) insiste sur le renforcement des efforts visant à accroître la participation des femmes et des filles à l'ensemble des activités de paix et de sécurité, à protéger leurs droits fondamentaux, y compris l'absence de toute violence sexuelle et sexiste (VSS), et à garantir leur égalité d'accès à l'aide humanitaire et à l'aide au développement. Le 8 mars 2016, le gouvernement du Canada a annoncé le renouvellement du Plan d'action, qui prenait fin le 31 mars 2016.

Les États ont pour principale responsabilité de protéger leur population contre les génocides, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le nettoyage ethnique, et contre toutes mesures d'incitation à cet égard. Le renforcement du respect du droit international humanitaire et de la responsabilisation à l'égard de sa violation est une composante essentielle et fondamentale de la démarche canadienne en matière de paix et de sécurité internationales. Le Canada constate avec inquiétude que la violation du droit international humanitaire devient une caractéristique des conflits à travers le monde. Il appelle constamment les parties aux conflits armés internationaux et non internationaux, tant les acteurs étatiques que non étatiques, à respecter pleinement les obligations qui leur reviennent en vertu du droit international humanitaire.

Le Canada est consterné par les actes de violence commis par Daech en Irak et en Syrie. Les atrocités ont touché toutes les communautés de ces pays, qu'elles soient musulmanes (chiïtes ou sunnites), yézidiennes, chrétiennes, kurdes ou autres, de même que les femmes, la communauté LGBTQ et tous ceux qui s'opposent à l'idéologie de Daech. Les actes posés par Daech constituent un affront à la dignité humaine, au droit international et aux valeurs canadiennes de pluralisme pacifique et de respect de la diversité.

En février 2016, le gouvernement a annoncé une Stratégie globale et intégrée pour soutenir la Coalition mondiale contre Daech et la mobilisation élargie en Irak, en Syrie, en Jordanie et au Liban (la Stratégie). Les objectifs de la Stratégie sont regroupés sous quatre grands piliers : la sécurité et la stabilisation (dont l'aide militaire et non militaire), l'aide humanitaire, l'aide au développement pour renforcer la résilience et l'engagement politique au moyen d'activités diplomatiques. Le Canada investit plus de 1,6 milliard \$ sur trois ans, dont 840 millions \$ dans l'aide humanitaire, 305 millions \$ dans l'aide militaire, 270 millions \$ dans l'aide au développement et 145 millions \$ dans l'aide à la stabilisation et à la sécurité. Le Canada s'efforcera de répondre aux besoins fondamentaux des plus vulnérables, d'améliorer la capacité des acteurs locaux à favoriser des environnements stables et sûrs et à fournir des services de base, et d'élargir sa présence diplomatique sur le terrain pour soutenir et renforcer son engagement et sa coopération avec les partenaires locaux et internationaux. La Stratégie concorde également avec le Plan d'action du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité; plusieurs composantes de la Stratégie visent explicitement l'autonomisation des femmes et des filles. (Se reporter à la dernière page de cette lettre pour voir la liste complète des programmes soutenus par des subventions et contributions.)

Conformément à la Stratégie, le Canada fait partie d'une coalition mondiale de 68 membres qui s'engage à affaiblir les capacités de Daech et à stabiliser les zones nouvellement libérées, et dont les démarches et les programmes sont complémentaires. Même si la mission militaire constitue un volet essentiel des efforts de la Coalition mondiale contre Daech, le Canada se trouve parmi les quelques membres de la Coalition qui contribuent aux cinq volets de son action – soit, un volet militaire et quatre volets civils : 1) tenter d'endiguer le flot de combattants étrangers; 2) prendre des mesures pour assécher les sources de financement de Daech; 3) assurer la stabilisation à long terme de l'Irak; 4) contrer la propagande de Daech. La Stratégie reconnaît également que l'Irak est un pays souverain et un partenaire clé dans la lutte contre Daech. Nous travaillons de concert avec le gouvernement irakien pour élaborer et mettre en œuvre des initiatives qui nous permettront d'aborder et de relever les défis de l'Irak.

Le gouvernement constate avec plaisir que les recommandations du Comité sont conformes aux quatre piliers de la Stratégie du Canada. Notre réponse s'articule autour des trois principaux domaines qui, selon le Rapport, ont besoin d'un soutien international, soit la protection des plus vulnérables et la réconciliation entre voisins, une solution politique durable qui inclut la représentation des minorités, et la responsabilisation réelle des auteurs d'atrocités.

Thème A – Protection des plus vulnérables et réconciliation entre voisins

Recommandation 1 : Que le gouvernement du Canada, en élaborant son plan stratégique triennal visant l'Irak et la Syrie, n'oublie pas les mesures d'intervention immédiate pour protéger les personnes les plus vulnérables, en particulier les minorités ethniques et religieuses.

Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada accorde la priorité à l'identification des groupes exposés à de la violence dans le futur et, en collaboration avec les partenaires au niveau international, qu'il élabore des stratégies de protection après-conflit pour ces groupes.

Recommandation 5 (partielle) : ... favoriser le règlement pacifique des conflits entre les communautés qui reviennent dans les territoires libérés, y compris par des initiatives de vérité et de réconciliation qui traitent des atrocités commises par les combattants locaux de Daech, et par le recours à des médiateurs locaux pour régler d'autres griefs pouvant nuire aux relations entre communautés.

1. Aux termes du pilier de l'engagement politique de la Stratégie, notre présence diplomatique élargie sur place nous a aidés à accorder la priorité à la protection des minorités et aux efforts de réconciliation en Irak. La création de 18 nouveaux postes (employés canadiens et personnel recruté sur place) dans nos missions de Bagdad et d'Erbil nous permet de nous engager de façon régulière auprès de représentants de tout un éventail de groupes minoritaires, d'ONG et de représentants de la société civile et gouvernementaux, et nous a donné une plus grande marge de manœuvre pour entreprendre des consultations qui guident nos décisions en matière de priorités régionales relativement aux programmes. Le programme actuel d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada axé sur la réinstallation des Yézidis, par exemple, a fait l'objet de vastes consultations auprès des autorités locales et des représentants de la communauté yézidie du nord de l'Irak et à Bagdad. Cette démarche visait à ce que nos efforts contribuent à protéger des personnes vulnérables sans que cela ne crée, par inadvertance, de nouvelles tensions avec les communautés locales du nord du pays.

Le personnel de nos missions diplomatiques à Bagdad et Erbil s'adresse aussi régulièrement aux représentants des communautés minoritaires pour solliciter leurs points de vue et leurs idées sur la stabilisation, la réconciliation et les initiatives législatives et politiques en Irak. L'ambassade du Canada à Bagdad participe à des dialogues de réconciliation menés par l'Irak qui réunissent des représentants d'un large éventail de communautés de partout au pays. L'ambassade a aussi présidé des réunions de coordination du programme de réconciliation avec la communauté diplomatique en Irak. Notre mission diplomatique sert de point de référence sur la perspective du genre pour le Groupe de travail sur la stabilisation de la Coalition, à Bagdad. Nos diplomates aident ainsi les autres membres de la Coalition à tenir compte des besoins et des rôles particuliers des femmes, des filles et des garçons quand ces membres participent à des activités de stabilisation au pays. L'ambassade a également financé plusieurs initiatives locales en matière de protection et de réconciliation, dont des initiatives visant à promouvoir : 1) l'inclusion des femmes et des minorités dans les organes décisionnels de reconstruction à Sinjar; 2) la liberté de la presse; 3) les moyens de subsistance pour les femmes rurales; et 4) la formation des forces de l'ordre sur les droits de la personne.

2. Aux termes du pilier de l'aide au développement de la Stratégie, AMC travaille à promouvoir la cohésion sociale dans les communautés qui accueillent des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI). L'ONG *Mercy Corps* assure la mise en œuvre d'un projet qui vise à combler le fossé social et à renforcer la cohésion entre les groupes au moyen d'activités communautaires mobilisatrices assorties de formations sur la gestion des conflits et la médiation, ce qui permet aux leaders de régler les différends et aux groupes d'interagir par l'entremise d'activités sociales. Ce projet s'adresse aux PDI et aux communautés hôtes et vise à encourager la prise de décisions communes en matière de projets d'infrastructures ou d'autres projets sociaux portant sur le fardeau qui pèse sur les services publics en raison de l'afflux de PDI. Cette initiative mise aussi sur la participation des femmes dans les domaines du leadership communautaire et de la prise des décisions.

3. Dans le cadre de son programme de stabilisation, le Canada fait aussi la promotion des mécanismes formels et informels de règlement des différends afin de traiter les griefs en cours et de favoriser la coexistence pacifique. Une initiative mise en œuvre par *Development Transformations*, une ONG financée par le Canada, misera sur une campagne anti-représailles dans les collectivités pour prévenir les représailles et protéger les groupes les plus vulnérables dans les zones libérées. Cela se fera par le biais de messages prônant la non-violence dans la société civile, parmi les chefs de tribus, les représentants des minorités ethniques, les groupes de femmes, et les organisations représentatives des communautés urbaines et rurales, entre autres. Pour soutenir cette campagne, on fera appel aux médias numériques et traditionnels, et on pourra compter sur un cadre qui permettra à la société civile, y compris les minorités de Ninive, de faire part de leurs préoccupations et de trouver des solutions avec le soutien des autorités irakiennes. On tient compte du fait, dans le projet, que les musulmans sunnites pourraient bien être un groupe minoritaire d'Irak risquant d'être la cible d'actes de vengeance pour les crimes commis par Daech.

Le Canada aide les personnes rapatriées des zones libérées d'Anbar et de Ninive – deux des zones les plus touchées du pays, et Ninive étant le foyer de nombreux groupes minoritaires – à régler plus efficacement les différends liés au logement, aux terres et à la propriété et à se doter des documents d'état civil nécessaires. Un projet mené avec le Conseil norvégien pour les réfugiés vise le règlement plus efficace de ce type de différends par les chefs ethno-religieux et tribaux, en conformité avec le droit irakien et le droit international, et par la participation au processus juridique officiel. Grâce à ce projet, les personnes rapatriées, y compris les membres des groupes minoritaires, pourront plus facilement accéder à des documents d'état civil, à du logement, à de la terre et à la propriété. Le projet fera aussi une grande place aux besoins spéciaux des femmes déplacées.

À Ninive, ces projets sont mis en œuvre dans des zones où certaines minorités ethniques comme les Yézidis, les Assyriens, les Chaldéens et les Shabaks cohabitent ou reviennent après que Daech en ait été chassé. Pour que le retour des Irakiens, y compris les membres de groupes minoritaires, vers leurs foyers se fasse en toute sécurité, le Canada a versé 6 millions \$ pour des opérations d'élimination des engins explosifs improvisés à Ninive et Anbar. Il convient de souligner que la majorité des efforts de stabilisation financés par le Canada visent à employer et à mobiliser les membres des communautés locales, y compris les groupes minoritaires, afin de veiller à ce que les Irakiens ne profitent pas seulement des programmes canadiens mais deviennent également des agents de changements positifs dans les zones libérées de l'emprise de Daech. Le Canada continuera d'appuyer les initiatives de réconciliation à Ninive et Anbar dans un avenir rapproché en complément aux autres efforts de stabilisation qu'il finance, en plus de répondre aux besoins courants sur le terrain.

Le déploiement de services de police canadiens dans le cadre des Missions internationales des policiers affectés au maintien de la paix est une autre façon pour le Canada de sécuriser l'environnement des civils en Irak, dont les populations vulnérables. Avant leur déploiement, les policiers canadiens reçoivent une formation approfondie sur le contexte politique et social en Irak et le travail dans des États fragiles et touchés par des conflits, y compris des instructions sur la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. Ces déploiements ont pour objectif de renforcer les institutions de sécurité irakiennes qui sous-tendent les services de police locaux et d'appuyer la transition vers d'autres méthodes policières dans les zones libérées de l'emprise de Daech. Un élément clé de ce travail, mené en collaboration avec plusieurs partenaires et dirigé par l'Italie, est de faire progresser l'adoption de principes de police communautaire afin d'aider les services de police locaux à protéger et servir les membres des diverses communautés, et à rebâtir leur confiance. Le Canada continuera d'explorer d'autres occasions de soutenir les besoins en matière de services de police en Irak.

Les membres des Forces armées canadiennes déployés en Irak ont suivi une formation rigoureuse sur le droit international humanitaire et leurs responsabilités connexes, y compris la façon de prévenir et de signaler des violations du droit international humanitaire. Ces violations comprennent l'utilisation d'enfants soldats, la torture, les traitements inhumains et les agressions sexuelles contre les enfants et d'autres populations vulnérables comme les femmes, les minorités religieuses et les personnes handicapées. Une des principales tâches des Forces armées canadiennes en Irak a été de conseiller et d'aider les forces de sécurité irakiennes, notamment au moyen d'un programme d'instruction sur le droit international humanitaire. Cette formation a été renforcée durant la mission des Forces armées canadiennes de « conseil et d'assistance » auprès des membres des forces de sécurité irakiennes.

4. La protection des plus vulnérables, dont les membres des groupes minoritaires touchés de façon disproportionnée par la violence perpétrée par Daech, est aussi au cœur de l'aide humanitaire du Canada en Irak. Le Canada a déjà versé 730 millions \$ dans le cadre du pilier d'aide humanitaire de la Stratégie, aux Nations Unies, au Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi qu'à des organisations non gouvernementales partenaires; les 110 millions \$ qui restent pour répondre aux besoins humanitaires nouveaux et émergents dans la région seront versés en 2017 et 2018. En Irak, ce financement appuie un vaste éventail de programmes d'aide, dont l'assistance juridique, l'accès à des espaces sûrs, les services de santé mentale, l'hébergement et le plaidoyer auprès des autorités gouvernementales, pour n'en nommer que quelques-uns. Il fournit également tout un éventail de services, dont des soins médicaux, psychologiques, psychiatriques et juridiques aux femmes et aux filles victimes de la violence de Daech. Cette démarche pluriannuelle signifie que nous nous sommes engagés à continuer de fournir une aide humanitaire et une protection aux personnes les plus vulnérables touchées par la crise dans la région. Le financement humanitaire pluriannuel du Canada a été extrêmement bien reçu par nos partenaires, lesquels ont fait l'éloge du Canada pour avoir donné suite à cet engagement clé du Sommet humanitaire mondial. Le financement à plus long terme permet aux partenaires de planifier, de réaliser des gains d'efficacité et d'avoir une plus grande marge de manœuvre pour répondre aux besoins évolutifs sur le terrain.

5. En plus de la Stratégie, le gouvernement du Canada s'est engagé à fournir, d'ici la fin de 2017, une protection à environ 1 200 femmes et filles yézidiennes vulnérables et à d'autres personnes ayant survécu à Daech. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) travaille en étroite collaboration avec l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres partenaires clés afin d'identifier, de traiter et de transporter les personnes visées par cet engagement. IRCC coordonne les efforts avec Affaires mondiales Canada et a noué un dialogue avec des représentants irakiens et le gouvernement régional kurde en vue d'assurer un soutien continu pour cette initiative. Le gouvernement du Canada a versé un financement de 28 millions \$ pour cet engagement afin d'appuyer les initiatives à l'étranger relatives au traitement, au transport et à la réinstallation.

Par l'entremise de son Bureau des droits de la personne, des libertés et de l'inclusion (BDPLI), Affaires mondiales Canada s'engage dans un dialogue bidirectionnel avec les communautés de minorités religieuses irakiennes, en Irak et au Canada. Des représentants des communautés de minorités religieuses irakiennes ont pu miser sur ces discussions pour exprimer leurs préoccupations et partager leurs précieuses connaissances de la situation sur le terrain. Par l'intermédiaire du BDPLI, un large éventail de communautés de foi et de croyance au Canada, y compris celles qui entretiennent des liens directs avec leurs communautés sur le terrain en Irak, fournissent également des informations sur les défis à relever, notamment en ce qui concerne les violations de la liberté de religion, et sur ce que le Canada peut faire pour aider les personnes et les collectivités touchées de manière sécuritaire et efficace.

Le Canada dirige également le Groupe de contact international sur la liberté de religion ou de conviction. Établi en juin 2015, il encourage la prise de mesures multilatérales allant au-delà des blocs régionaux traditionnels et accentue la coordination entre pays d'optique commune quant à la promotion de la liberté de religion ou de conviction.

Thème B – Une solution politique durable qui inclut la représentation des minorités

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada continue à travailler avec ses partenaires étrangers pour appuyer les efforts visant à établir un consensus local au sujet de la protection et de la sécurité des Yézidis, des chrétiens chaldo-assyriens et d'autres minorités ethniques et religieuses de Ninive.

Recommandation 5 : ... encourager la représentation des minorités dans l'administration de leurs territoires, notamment en ce qui concerne la sécurité et l'application de la loi, et saisir les occasions de mettre à profit les pratiques exemplaires du Canada en matière de gouvernance décentralisée.

À l'instar du Canada, l'Irak est une démocratie parlementaire comprenant un système fédéral de gouvernement. Le fédéralisme inclusif peut offrir une combinaison d'unité et de diversité au sein des sociétés multiculturelles, fournissant ainsi un moyen de reconnaissance et d'acceptation des diverses langues, religions et cultures. Les modèles fédéraux et de délégation inclusifs peuvent également représenter un outil important dans les efforts de résolution des conflits et de stabilisation. Alors que les autorités et les forces de sécurité irakiennes sont responsables de la sécurité des Irakiens, dont les minorités, le Canada appuie les efforts des Irakiens pour renforcer le fédéralisme et trouver des mesures d'accommodement politique et de sécurité inclusives, en particulier dans la partie nord du pays où la population est diversifiée. De telles mesures devraient tenir compte de la diversité de l'Irak et répondre aux besoins des personnes et des communautés en matière de justice et de sécurité, tout en respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays.

Le gouvernement du Canada souscrit à la recommandation du rapport voulant que le Canada continue de soutenir les structures de gouvernance et de sécurité inclusives. Le Canada consulte les communautés minoritaires en Irak pour obtenir leur point de vue sur la meilleure façon de garantir leur protection et leur sécurité. Il interagit également avec le gouvernement de l'Irak au sujet de ses responsabilités en matière de protection et de sécurité pour tous ses citoyens.

1. Aux termes du pilier sur l'engagement politique de la Stratégie, notre présence diplomatique élargie à Bagdad nous a permis de plaider, auprès des principaux représentants irakiens et internationaux, pour la prise de mesures de gouvernance inclusives qui favorisent la présence de voix minoritaires et autres à la table. Lors de la plus récente réunion de la Coalition mondiale, la ministre Freeland a réitéré l'engagement du Canada à l'égard des efforts de la Coalition et a insisté sur la nécessité de continuer d'appuyer les efforts déployés par le gouvernement irakien en vue d'assurer une gouvernance inclusive, peu importe la religion ou l'ethnicité, et de réaliser une réconciliation politique véritable parmi les communautés irakiennes.

2. Lorsqu'il s'agit de partager les pratiques exemplaires canadiennes en matière de fédéralisme, Affaires mondiales Canada, par l'entremise du pilier de l'aide au développement de la Stratégie, finance le Projet de décentralisation fiscale et de résilience en Irak, mis en œuvre par l'Institut sur la gouvernance, une organisation non gouvernementale canadienne. Ce projet offre du perfectionnement professionnel et développe les compétences et les connaissances des hauts fonctionnaires des gouvernements fédéral et provincial de l'Irak. Le projet vise à promouvoir le recours aux institutions et la création de relations entre divers niveaux de gouvernements irakiens afin de surmonter les tensions politiques.

L'Institut sur la gouvernance collabore avec les provinces et le gouvernement irakiens pour assurer une meilleure interaction dans l'établissement du budget, qui est une question très délicate en Irak et qui est au cœur des tensions entre le gouvernement central et le gouvernement régional du Kurdistan. L'Institut rassemble des représentants de différents secteurs du gouvernement qui n'ont pas été en contact antérieurement pour favoriser la construction de réseaux qui relient les communautés. Cette démarche soulève une nouvelle prise de conscience au sein des groupes sur la manière de collaborer en matière de prise de décisions publiques importantes. Ces dirigeants travaillent également ensemble à définir les rôles et les responsabilités appropriés du gouvernement irakien et des provinces en matière de prestation de services. Ces représentants irakiens viennent également au Canada pour participer à des séances interactives avec divers ministères du gouvernement du Canada, ainsi qu'avec des représentants du gouvernement, comme des députés.

L'Institut travaille avec des groupes de femmes et d'autres membres de la société civile sur tous les aspects du projet, y compris le fédéralisme fiscal et la décentralisation, de même que le renforcement de la résilience. L'accent mis sur la gouvernance inclusive favorise la prise de parole chez les minorités, que ce soit dans les gouvernorats repris ou à Bagdad. Le projet inclut aussi du travail auprès des conseils régionaux de la Shura, composés de sages tribaux et servant d'intermédiaires entre les communautés et les gouvernements.

Thème C – Pour assurer que les auteurs d'atrocités soient réellement tenus responsables

Recommandation 4 : Que le gouvernement du Canada, comme mesure visant à empêcher la résurgence du terrorisme inspiré de Daech, appuie la capacité des organismes judiciaires de poursuivre les auteurs de crimes non pas pour des infractions liées au terrorisme, mais pour des infractions criminelles (meurtre, vol, viol et destruction de biens) et facilite la création d'une « chambre spécialisée dans les crimes de guerre » au sein du système judiciaire irakien pour juger les affaires de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre.

Recommandation 5 (partielle) : ... continuer d'appuyer la collecte et la conservation d'éléments de preuve au sujet des crimes graves ayant une portée internationale, par exemple en préconisant l'adoption de mécanismes d'enquête internationaux et en fournissant une aide pour le renforcement des capacités au gouvernement irakien et au gouvernement de la région du Kurdistan, directement ou par le truchement de partenaires tels que la « Commission for International Justice and Accountability ».

Recommandation 5 (partielle) : ... appuyer les tribunaux locaux et les autres institutions appelées à juger les combattants de Daech, notamment par le renforcement des cadres législatifs existants, des capacités judiciaires et de l'application régulière de la loi.

Le gouvernement du Canada estime que la responsabilisation est cruciale pour dissuader les crimes d'atrocités de masse, promouvoir la réconciliation et rendre justice aux victimes. Les auteurs de violations flagrantes du droit international humanitaire ou de violations du droit international relatif aux droits de la personne doivent être tenus responsables de leurs actes. Les survivants méritent que ces actes soient reconnus et méritent un accès à la justice. Le gouvernement appuie les conclusions du Comité selon lesquelles un processus d'imputabilité doit non seulement offrir une réparation pour les victimes, mais doit aussi constituer un symbole important qui aidera à créer un sentiment de sécurité pour les communautés minoritaires. L'enquête et la poursuite des auteurs de crimes internationaux sont fondamentales dans le processus de justice transitionnelle, et elles jettent les bases d'un processus de réconciliation ultérieur en Irak. Nous avons appris de conflits antérieurs, comme ceux du Rwanda et de l'ex-Yougoslavie, que les victimes n'auront droit qu'à une justice tardive ou qu'elle leur sera refusée si nous investissons trop tard dans le processus de responsabilisation. C'est en affirmant que l'impunité pour de tels crimes ne sera pas tolérée que nous contribuerons au renforcement de l'État de droit.

Comme l'indique le Comité dans son rapport, Daech doit être tenu responsable de la perpétration de ses crimes internationaux, notamment contre les minorités ethniques et religieuses. Nous croyons qu'il est de plus en plus urgent que la communauté internationale traite de ces violations graves et constantes du droit international et mette fin à l'impunité pour dissuader la répétition de ces violations. Cette démarche est conforme à l'approche du Canada à l'égard d'autres pays dans le cadre de la Stratégie. En Syrie, le Canada appuie activement les efforts déployés en matière de responsabilisation en finançant la collecte des éléments de preuve et la documentation relativement aux crimes internationaux, y compris par un soutien au Mécanisme international, impartial et indépendant mandaté par les Nations Unies pour contribuer à l'enquête sur les crimes les plus graves selon le droit international, commis en Syrie depuis mars 2011, et à la poursuite de leurs auteurs.

Alors que le gouvernement de l'Irak et les partenaires de la Coalition travaillent ensemble pour vaincre Daech, il reste essentiel que toutes les parties au conflit respectent et assurent le respect de la protection des civils et respectent en tout temps leurs obligations en vertu du droit international humanitaire. À cet égard, le gouvernement irakien s'est engagé à accorder la priorité à la protection des civils dans sa lutte contre Daech. Nous restons également vigilants et portons à l'attention de la Coalition et du gouvernement irakien toute allégation de violation du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de la personne dont nous prenons conscience afin de garantir que les autorités entreprennent des enquêtes en conséquence.

1. Aux termes du pilier de l'engagement politique de la Stratégie, le gouvernement du Canada a fait du processus d'imputabilité des atrocités commises par Daech une priorité et a été à l'avant-garde de l'action internationale sur cette question. En mai et juin 2016, l'ancien ministre Dion a envoyé des lettres aux membres du Conseil de sécurité des Nations Unies en demandant officiellement une enquête sur les violations du droit international par Daech en Irak et en Syrie, ainsi que des mesures pour assurer la responsabilité de ces crimes. En septembre 2016, le ministre Dion a participé au lancement d'une campagne mondiale dirigée par le Royaume-Uni pour traduire Daech en justice en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'événement, qui a réuni des ministres des Affaires étrangères, des commissaires des Nations Unies, des victimes qui ont survécu à la violence de Daech et des organisations non gouvernementales, a attiré l'attention internationale sur cette question tout en démontrant une solidarité collective envers les survivants. Le Canada a soutenu davantage la campagne en organisant conjointement une table ronde sur le même sujet à New York en mars 2017. La campagne a été lancée en étroite coopération avec le gouvernement de l'Irak et, à la fin de mars 2017, le premier ministre irakien a appelé le Conseil de sécurité des Nations Unies à adopter une résolution pour poursuivre les auteurs de crimes contre les civils commis par Daech.

Le gouvernement de l'Irak et la communauté internationale ne se sont pas encore entendus sur un mécanisme juridique pouvant servir à enquêter sur les responsables et à intenter des poursuites contre eux. Même si l'Irak n'est pas partie à la Cour pénale internationale (CPI), le Conseil de sécurité des Nations Unies pourrait la saisir de la situation en Irak. Le Conseil de sécurité pourrait également créer un tribunal spécial, semblable au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), ou au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Faisant suite aux remarques du Comité, il serait également possible de constituer une institution spécialisée dans le système judiciaire irakien pour s'assurer que les auteurs de crimes sont tenus responsables. Une telle institution pourrait avoir une composante internationale, ce qui en ferait un tribunal hybride, ou elle pourrait être purement nationale. Un tribunal hybride serait normalement constitué d'un mélange de personnel local et international. L'ajout de juges, procureurs et avocats étrangers pourrait apporter un certain degré d'impartialité, dans lequel les minorités religieuses et ethniques peuvent avoir plus confiance.

Le Canada travaille avec le gouvernement de l'Irak et la communauté internationale pour déterminer quel mécanisme serait le plus approprié ou le plus efficace pour assurer l'imputabilité des atrocités commises par Daech. Actuellement, les membres de Daech sont poursuivis en vertu de la loi antiterroriste irakienne de 2005, qui prévoit la peine de mort pour les personnes reconnues coupables d'avoir commis des actes de terrorisme ou d'aider des terroristes. Le Canada s'oppose à la peine de mort et a encouragé le gouvernement de l'Irak à imposer un moratoire sur son utilisation.

2. Aux termes du pilier de la sécurité et de la stabilisation de la Stratégie, le Canada appuie la documentation des crimes de Daech et facilite le renforcement des capacités juridiques en Irak en réponse aux besoins de stabilisation immédiate. Le soutien du Canada se concentre sur la collecte de preuves, qui est un point de départ nécessaire pour le processus ultérieur de jugement des crimes commis par Daech. Le rapport du Comité souligne la nécessité urgente de protéger et préserver les preuves de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Dans le cadre de ses programmes de stabilisation, le Canada appuie un projet triennal en collaboration avec la Commission internationale pour la justice et la responsabilité (CIJA) pour enquêter sur les violations du droit international humanitaire et du droit pénal en Irak, notamment les crimes sexuels et sexistes afin de préparer des dossiers qui peuvent être utilisés dans des poursuites subséquentes. La CIJA mène des enquêtes criminelles et recueille des preuves, dont des documents et des déclarations de témoins, selon une norme appropriée aux procédures pénales. Elle rédige des mémoires complets qui seront fournis aux tribunaux une fois que la juridiction compétente pour les crimes aura été créée.

En particulier, la CIJA a recueilli un ensemble de preuves sur l'asservissement de milliers de femmes et d'enfants yézidis qui ont été soumis à une conversion religieuse forcée, un mariage forcé, un esclavage sexuel, des viols et d'autres actes de violence sexuelle. Des éléments de preuve recueillis ont servi à constituer un dossier sur des crimes contre l'humanité et des actes de génocide, en plus de servir à identifier plusieurs dizaines de responsables de haut niveau de Daech. Ce dossier aidera à prévenir l'impunité contre ces crimes. La CIJA mènera également des enquêtes sur des crimes commis contre des membres des divers groupes minoritaires résidant actuellement dans la plaine de Ninive comme des Assyriens, des Chaldéens et des Shabaks.

Le Canada soutient également la Commission internationale pour les personnes disparues (CIPD) afin de développer la capacité des autorités locales à protéger les fosses communes et à récupérer des restes humains qui sont vulnérables puisqu'ils sont en surface. L'ICMP aide également les autorités à identifier les victimes et à préserver des preuves essentielles qui serviront à traduire des auteurs de crimes en justice. Ce projet bâtit la confiance entre les autorités irakiennes et les populations touchées, sert à rétablir l'État de droit et atténue l'impact des atrocités commises par Daech, en particulier dans la région de populations minoritaires de Ninive.

Le gouvernement du Canada remercie le Comité pour sa recommandation de soutenir le renforcement des capacités des services de justice à plus long terme, particulièrement en ce qui concerne les cadres législatifs et l'application régulière de la loi. Le gouvernement convient que les besoins de l'Irak sont considérables. Il s'est penché sur la question d'offrir de l'aide dans ce domaine. Il a cependant choisi, en ce qui concerne ses engagements dans le cadre de la Stratégie, de concentrer ses ressources sur les besoins immédiats en matière de justice dans les zones nouvellement libérées. Cette mesure vise à résoudre les tensions et les griefs, à mesure que les populations déplacées rentrent chez elles. Elles ont aussi pour but de prévenir davantage de conflits et de violence. D'autres partenaires internationaux, dont les Nations Unies et l'Union européenne, travaillent actuellement dans le domaine de la réforme de la justice. Les recommandations du Comité pourraient être considérées dans le contexte de programmes ultérieurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'honorable Chrystia Freeland, C.P., députée